



FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION
FRANCE TÉLÉCOM – ORANGE

MARS 2010 • Codes A, C & T

COM

60 RUE VERGNAUD
75640 PARIS CEDEX 13
www.fo-com.com
telecoms@fo-com.com

LA PRIME AU TPS !

Dans un courrier adressé à la direction le 8 février 2010,
Force Ouvrière s'adressait à la direction générale en ces termes :



À ce jour, Force Ouvrière est signataire de cet accord TPS et en appelle à la direction générale, afin qu'elle donne des directives claires à tous les Directeurs de Ressources Humaines : la prime doit être versée aux salariés, sans discussion !

Une décision n° 51 éte prise par la direction générale, concernant le versement de cette prime, elle doit être respectée, et sans pingrerie !

Pour Force Ouvrière, le versement de cette prime ne revêt aucun caractère social, c'est un dû, voilà tout !

Que la direction réfléchisse bien à deux fois aux graves conséquences qu'entraînerait une absence de réponse rapide et favorable à la demande...

**Avec Force Ouvrière,
exigez le respect de vos droits,
et le droit au respect !**